

Administration portuaire de Belledune- Plan d'accessibilité pluriannuel 2024-27

Sommaire exécutif

L'Administration portuaire de Belledune est règlementée par le gouvernement fédéral et joue un rôle crucial dans la chaîne d'approvisionnement en assurant la liaison et le transit des marchandises vers les marchés, ce qui en fait un pilier essentiel de l'économie canadienne. Tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement Canadienne en transport, y compris les expéditeurs, les transporteurs, les entreprises de logistique, les entreprises de ressources naturelles, ainsi que les petites et moyennes entreprises locales et régionales sont d'une manière ou d'une autre liées au travail qui se fait dans les ports chaque jour.

La plupart des activités qui ont lieu sur le site de l'APB sont menées par des organisations qui louent des installations de l'Administration portuaire. Les employés de l'APB travaillent dans les bureaux sur place et supervisent les opérations portuaires.

L'APB s'engage à fournir un environnement accessible où toutes les personnes ont un accès égal aux services de l'organisation et à l'emploi, répondant ainsi aux besoins individuels des personnes ayant un handicap tout en préservant leur dignité et leur indépendance. L'APB valorise l'intégration et prendra des mesures, dans la mesure du possible, pour prévenir et éliminer rapidement les obstacles à l'accessibilité.

Ce plan sera mis à jour tous les 3 ans.

Ce plan ainsi que la politique sur l'accessibilité sont disponibles dans les formats alternatifs sur demande : impression, grand format, braille, audio et électronique. Les demandes de ces formats alternatifs peuvent être faites via les indiquer dans le politique sur l'accessibilité.

1. Déclaration d'engagement

L'Administration portuaire de Belledune (APB) s'engage à fournir un environnement accessible où toutes les personnes ont un accès égal au service de l'APB et à l'emploi. Nous nous efforçons de répondre aux besoins individuels des personnes ayant un handicap de manière à maintenir leur dignité et leur indépendance. L'APB croit en la pleine participation des personnes ayant un handicap et s'engage à atteindre les objectifs et les exigences énoncés sur la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

L'APB s'engage également à respecter les autres législations en matière d'accessibilité actuellement en place ou en cours d'introduction dans la juridiction régissant l'APB. Le plan pluriannuel d'accessibilité de l'APB expose les politiques, les réalisations et les actions que l'APB a prises et les travaux en cours pour améliorer les opportunités pour les personnes ayant un handicap.

2. Retour d'information

Les commentaires et les coordonnées sont disponibles dans la politique d'accessibilité, qui est affichée sur le site Web de l'Administration portuaire de Belledune.

3. Générale

L'APB se conforme aux normes générales de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et continuera de se conformer à la réglementation.

L'APB réalisera cela en:

- Examinant et en mettant à jour régulièrement nos politiques pour garantir un service client de haute qualité et accessible.
- Réexaminant et mettant à jour notre plan d'accessibilité tous les trois ans.
- Fournissant une formation à notre personnel et à nos bénévoles sur la manière d'interagir de manière appropriée avec les personnes ayant un handicap.
- Fournissant des informations dans des formats accessibles et des supports de communication sur demande et de manière opportune et efficace.

4. Nos réalisations récentes:

- Développement de notre politique sur l'accessibilité en 2024.
- Création de notre plan d'accessibilité en 2024.
- Politique et plan publié sur le Web conformément aux exigences législatives.
- Examen sur l'accessibilité physique effectué par Accessibilité NB en janvier 2024.
- Révision de la politique sur les ressources humaines en cours.

5. Plans

Générale:

La formation est considérée comme une priorité pour 2024 afin de sensibiliser le personnel aux exigences et aux ressources en matière d'accessibilité. Dans cet esprit, les activités suivantes sont prévues pour 2024:

- Fournir une formation sur l'accessibilité au personnel actuel et futur d'ici la fin du quatrième quart de 2024
 - Plusieurs ressources seront utilisées pour la formation des dirigeants et du personnel, notamment :
 - <https://aoda.ca/training-resource/>
 - [Vers l'Accessibilité \(verslaccessibilite.ca\)](#)
 - Le guide de langage inclusif fourni par Inclusion NB servira également de référence pour les employés et les dirigeants.
 - Les employés recevront une liste de conseils pour la création de documents accessibles.

Emploi

L'APB s'engage à des pratiques d'emploi équitable et accessible visant à attirer et retenir les employés ayant un handicap. Cela inclut la garantie d'accessibilité à toutes les étapes du cycle de l'emploi. L'APB réalisera cela en :

- En examinant régulièrement les politiques, les pratiques et les procédures des ressources humaines pour garantir l'accessibilité aux personnes ayant un handicap tout au long du processus d'emploi, y compris le recrutement, la rétention, le développement de carrière et le retour au travail.
- En informant les candidats à un emploi ou les candidats sélectionnés que des accommodements seront disponibles sur demande pour soutenir leur participation au processus de recrutement.
- Informant les candidats retenus des politiques de l'APB concernant l'accommodation des employés ayant un handicap.
- Informant les employés de nos politiques de soutien aux employés ayant un handicap, notamment en ce qui concerne les accommodements disponibles liés à l'emploi.
- Consultant nos employés ayant un handicap pour leur fournir les formats accessibles et les supports de communication dont ils ont besoin pour exercer efficacement leurs fonctions et être informés des informations généralement disponibles pour tous les employés sur les lieux du travail.
- Élaborant des plans d'accommodement individuels pour les employés ayant un handicap selon les besoins.
- Mettant en place un processus documenté pour soutenir les employés qui retournent au travail après une absence pour des raisons liées à leur handicap.
- Tenant compte des besoins en accessibilité des employés en situation de handicap lors du processus de gestion des performances.
- Lors de l'offre de possibilité de développement de carrière et d'avancement, nous prenons en compte des besoins en accessibilité de nos employés en situation de handicap.
- Le processus de redéploiement, nous tenons compte des besoins en accessibilité des employés ayant un handicap lorsqu'ils changent de postes, afin qu'ils puissent continuer à bénéficier de leurs besoins en matière d'accommodement.

Plans pour 2024:

- Élaborer une politique d'accommodement.
- Ajouter une déclaration d'accessibilité et des coordonnées au site Web.
- Finaliser l'examen des politiques en tenant compte des exigences en matière d'accessibilité.
- Mettre en place une pratique consistant à fournir des informations sur l'accessibilité aux candidats sélectionnés pour des entretiens.
- Répondre aux besoins d'accommodation identifiés par le personnel en poste.
- Garantir que le personnel impliqué dans la gestion des équipes ou dans le processus de recrutement comprenne pleinement les exigences en matière d'accessibilité.
- S'assurer que le personnel chargé de diriger les équipes ou de mener des processus des recrutements comprend pleinement les exigences en matière d'accessibilité.

Plans futurs:

- Examiner la planification de carrière et la gestion des performances pour garantir que les employés confrontés à des obstacles sont traités équitablement et sont accommodés tout au long du processus.
- Faire appel aux ressources suivantes pour aider, si nécessaire, à surmonter les obstacles :

Ressources de recrutement, l'APB à identifier les organisations suivantes qui peuvent fournir une assistance pour le recrutement et aider avec les accommodements nécessaires :

- [Inclusion NB - Inclusion NB](#)
- INCA – Éliminons les barrières architecturales
- [Éliminons les barrières architecturales | INCA](#)
- Réadaptation en déficience visuelle Canada
- [Emplacements | Réadaptation en déficience visuelle Canada \(visionlossrehab.ca\)](#)
- Services aux sourds et muets du NB
 - <https://nbdhhs.com:451/>
- Inclusion NB
- [Inclusion NB](#)

Technologie de l'information et communication (TIC)

L'APB s'engage à rendre les informations et les communications de l'entreprise accessibles aux personnes ayant un handicap.

L'APB réalisera cela en:

- Sollicitant et accueillant les retours d'expérience des individus sur notre efficacité à accommoder les personnes ayant un handicap dans notre offre de biens et services.
- Veillant à ce que les informations d'urgence, les procédures, les plans et les informations sur la sécurité publique disponibles pour le public soient disponibles dans ses formats alternatifs sur demande.
- Informant le public de la disponibilité de formats accessibles et de supports de communications.
- Travaillant à la réalisation des lignes directrices pour l'accessibilité du contenu Web (WCAG) niveau 2.0 AA.
- Travaillant à garantir que le contenu Web de l'APB soit dans un format accessible chaque fois que possible.
- Tenant compte de l'accessibilité lors de l'utilisation des médias sociaux pour partager des informations.

Plans pour 2024:

- **Site Web** – L'APB recrée actuellement son site pour être conforme au WCAG 2.0 AA en utilisant la plateforme WIX. Nous utiliserons le plugin suivant pour nous aider à gérer et rester conformes.

- **Médias sociaux** – Nous examinons actuellement les moyens de rendre nos publications sur les médias sociaux aussi accessibles que possible à l’avenir, en particulier lorsqu’il s’agit de publication contenant des informations essentielles à notre public, notamment :
 - Assurer un contraste approprié entre les couleurs de l’arrière-plan et celle du premier plan.
 - Lorsque possible, réduire la quantité de texte dans une publication d’image.
 - Les images ont une alternative textuelle lorsque possible.
 - Les médias ont une alternative textuelle disponible dans la légende de la publication.
 - Les médias ne dépendent pas de la vidéo ou de l’audio pour présenter des informations essentielles.

Responsabilité: L’APB contracte des services pour le site Web et les médias sociaux. En interne, la responsabilité de la surveillance incombe au département d’administration.

Communications non liées aux TIC

L’APB fournira des ressources au personnel pour les aider à s’assurer que leurs communications respectent les directives en matière d’accessibilité.

Plans pour 2024

- Examiner l’utilisation de ressources logicielles telle que [GrackleDocs : Rendre le contenu numérique universellement accessible](#) et identifier les ressources appropriées pour l’organisation.
- Fournir une liste de conseil aux employés pour les aider à créer des documents qui seront plus conformes aux normes d’accessibilité.
- Formation des employés qui fournira des informations et des orientations pour d’autres formes de communication et une sensibilisation aux outils qui peuvent être disponibles pour réduire les obstacles.
- Examiner toutes les ressources présentement en place qui ont déjà des outils d’accessibilité disponibles et veiller à ce que le personnel sache comment les utiliser et fournir une formation si nécessaire.

Responsabilité: Le chef du service administratif est responsable de l’ensemble de la fonction de communication et peut déléguer tout ou en partie de la responsabilité à son équipe.

Environnement construit

L’APB veillera à ce que les espaces publics et l’environnement construit soient évalués et, si nécessaire, des plans seront mis en place pour garantir l’accessibilité ou les aménagements seront disponibles pour répondre aux besoins des employés, des clients et des affaires.

Plans pour 2024

- En janvier, une évaluation de l'environnement physique a été réalisée avec l'aide de Habilité NB. Cela a conduit à une liste d'éléments qui ont été priorisés par l'équipe de direction de l'APB.
- Les obstacles liés à des problèmes de sécurité et ceux qui sont à considérer comme étant susceptibles de devenir un problème dans un avenir rapproché sont prévus d'être abordés en 2024, tandis que d'autres sont prévus pour 2025/26.
- Dans certains cas où les obstacles nécessitent d'importants investissements structurels, des alternatives à l'élimination de l'obstacle peuvent être envisagées, telles que la relocalisation d'un membre du personnel ou la tenue d'une rencontre à l'extérieur avec un fournisseur.

Responsabilité: Le chef ingénieur et directeur des opérations ainsi que le maître de port sont responsables de l'ensemble des installations et peuvent déléguer tout ou en partie de la responsabilité à leur équipe.

Approvisionnement des biens, des services et des installations

L'APB veillera à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans toutes les activités d'approvisionnements.

Plans pour 2024

- S'assurer que tous les appels d'offres soient préparés pour respecter les directives et les normes accessibles.
- S'assurer que les appels d'offres indiquent aux fournisseurs potentiels que des formes alternatives sont disponibles au besoin et qui contacter pour les recevoir.
- Veiller à ce que l'approvisionnement en biens et services tienne compte de toutes les exigences en matière d'accessibilité de l'APB. Pour faciliter cela, une liste de contrôle sera mise en place en 2024 pour aider à la préparation de tous les appels d'offres, expression d'intérêt, etc.

Responsabilité: Tous les membres de l'équipe sont responsables de veiller à ce que les activités d'approvisionnement répondent aux exigences en matière d'accessibilité conformément au plan et à la politique.

Conception et prestation de services

L'APB veillera à ce que la conception et la prestation de services répondent aux exigences en matière d'accessibilité.

Plans pour 2024

- L'APB veillera à ce que les clients soient informés de la disponibilité de la documentation accessible et des autres communications, et que l'élimination des barrières physique soit une priorité.
- L'APB veillera à ce que les clients sachent comment signaler les obstacles qui peuvent exister pour eux et fournir des commentaires nécessaires.

Responsabilité: Tous les membres de l'équipe ont la responsabilité globale de veiller à ce que la conception et la prestation de services répondent aux exigences en matière d'accessibilité conformément au plan et à la politique.

Transport

L'APB utilise des véhicules leur appartenant pour fournir occasionnellement des visites des installations et pour transporter le personnel depuis les portes principales jusqu'aux sites d'installation. Actuellement, il n'y a pas de véhicule accessible appartenant à l'APB.

L'APB cherchera des opportunités pour fournir des opportunités de transport accessible sur le site. La difficulté réside dans la rareté de leur utilisation et les coûts d'avoir un véhicule accessible disponible.

Plans pour 2024

- Le personnel examinera les options pour permettre l'accès au site à ceux qui ont des barrières physiques qui ne leur permettent pas de voyager dans les véhicules actuels utilisés sur le site.
- Une réflexion sera menée sur la possibilité de permettre des véhicules qui ne sont pas la propriété de l'APB de venir sur le site, mais seulement si les exigences de sécurité peuvent être respectées.
- Des communications seront élaborées pour être utilisées avec les organisateurs de visites afin de garantir qu'il existe un processus pour qu'ils partagent les exigences en matière d'accessibilité

Responsabilité: Les dirigeants opérationnels seniors.